RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A&S REAL ESTATE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

au capital de 5 000 euros

Siège social : 11 Rue Louis Pasteur, 13320, Bouc Bel Air

934 183 799 RCS – AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 01JANVIER 2025

CERTIFIE CONFORME
PAR LE PRESIDENT

au siège social,
Le 01/01/2025
à 10h30,

L'associé unique s'est réuni en assemblée générale et a dressé le procès-verbal suivant relatif :

- Rémunération du président Monsieur Marie Alix DALIAH

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide que, Monsieur Marie Alix DALIAH, président de la société, ne percevra aucune rémunération du 01/01/2025 jusqu'au 30/09/2025.

Cependant, il aura droit au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

